

APPEL SPECIAL CORONAVIRUS : Crédits Urgents de Recherche

2 Avril 2020

1. CONTEXTE

Une meilleure compréhension de l'épidémie actuelle de Coronavirus nécessite de mener en urgence des recherches scientifiques.

En tant qu'agence de référence de financement de la recherche, le FNRS a la responsabilité de réagir et de débloquer des fonds pour organiser des appels visant à mobiliser les communautés scientifiques de la FWB et les aider à contribuer aux efforts internationaux qui se développent. Le CUR (Crédit Urgent de Recherche) est l'un des nouveaux instruments de financement spécialement conçu pour répondre à ces besoins.

2. ELIGIBILITE

Le Promoteur doit être :

- soit Chercheur qualifié, Maître de recherches ou Directeur de recherches du F.R.S.-FNRS
- soit un académique ou un scientifique nommé à titre définitif ou à titre probatoire au sein d'une des 6 universités de la FWB

Le projet peut être mené en collaboration ou au sein d'un CHU pour autant que le promoteur remplisse les conditions d'éligibilité. Une seule demande est autorisée par promoteur.

3. FORMAT GENERAL

Les équipes qui ont déjà entamé des recherches sur le coronavirus ou sont sur le point de le faire peuvent introduire une demande de remboursement (limité à 60 k€) pour des frais encourus pour la période 1^{er} avril – 31 août 2020.

Un formulaire en ligne est disponible (<https://e-space.frs-fnrs.be>)¹, où il leur est demandé de fournir :

- des données administratives de base ;
- 5 publications au choix (les plus pertinentes par rapport au projet ou les plus représentatives de la carrière scientifique)
- un résumé du projet de recherche en cours ou à démarrer;
- une description des impacts espérés ;
- un bref descriptif des dépenses envisagées ;
- une déclaration concernant les obligations du chercheur en matière d'éthique.

Les frais éligibles sont des frais de fonctionnement (réactifs, consommables, analyses, sujets pour des études cliniques/épidémiologiques, échantillons y compris leur coût de transport et/ou de conditionnement, ...), de petits équipements ou de participation à des coûts de personnel (technicien, infirmière de recherche,...).

L'appel est ouvert jusqu'au 1^{er} mai.

Par la suite, les bénéficiaires devront transmettre :

¹ Utilisez votre identifiant e-space habituel. Si vous n'avez pas d'identifiant, vous devrez créer un compte e-space. Cette opération ne prendra que quelques minutes.

1. Pour le 31 décembre 2020 au plus tard : les justificatifs des dépenses pour lesquelles le crédit est sollicité. Le remboursement ne sera effectif qu'après réception de l'avis positif du comité d'éthique.
2. Pour le 15 septembre 2020 au plus tard : une brève synthèse des résultats obtenus.

4. EVALUATION

L'évaluation sera réalisée par un groupe d'experts internationaux membres des commissions scientifiques du FNRS.

Les critères d'évaluation seront : a) La qualité du PI/équipe ; b) La qualité du projet de recherche ; c) L'impact potentiel du projet par rapport à la crise en cours ; d) L'adéquation entre le projet et le financement demandé.

Les décisions d'octroi devraient être prises au plus tard le 5 juin par le Conseil d'Administration Patrimoine du FNRS.

5. THEMATIQUES ELIGIBLES

Les thématiques suivantes, reprises dans les priorités fixées par l'OMS, sont éligibles:

- Études épidémiologiques et translationnelles
 - Histoire naturelle de la maladie (y compris les facteurs anthropiques) et le mode de transmission du virus
 - Diagnostic de l'infection, du portage asymptomatique, de l'évolution de la réponse immune
 - Caractérisation clinique et prise en charge
 - Modèles numériques prédictifs et rétrospectifs
- Physiopathogénie de la maladie (interactions virus-hôte et réponse immune)
 - Développement de modèles animaux et cellulaires
 - Cibles thérapeutiques et modèles d'évaluation de candidats médicaments (n'incluant pas les vaccins)
- Mesures de prévention et de contrôle de l'infection en milieu de soins (y compris les meilleurs moyens de protéger les agents de santé) et en milieux communautaires
 - Vulnérabilité et résilience des personnes, des collectifs et des organisations
 - Conditions d'efficacité et conditions réelles de mise en œuvre des actions d'information, de prévention, de soin et de lutte
 - Évaluation et modélisation de l'impact épidémiologique, économique et financier de l'épidémie et des mesures de prévention et de contrôle

Les projets visant le développement de tests en biologie clinique/dépistage sont également éligibles.

6. SUPPORT ADMINISTRATIF

En cas de question sur les projets CUR : veuillez contacter Mr. Arnaud Goolaerts, directeur de l'administration de la recherche au FNRS (arnaud.goolaerts@frs-fnrs.be).

En cas de question(s) technique(s) concernant le dépôt d'une demande : veuillez contacter l'équipe e-space (e-space@frs-fnrs.be) en prenant soin de mentionner « CUR » dans l'objet de votre e-mail afin qu'il soit traité en priorité.